

# Arrêté n°2022-04-11-15 portant composition du bureau présidentiel de la Commission d'expertise scientifique

## Section 23-24

#### La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 23-1 ;
- Vu la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers;
- Vu la délibération n°CA-28-01-2022-05 du 28 janvier 2022 portant approbation du règlement des Commissions d'expertise scientifique ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-17-15 portant composition de la Commission d'expertise scientifique Section 23-24 ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 4 avril 2022.

## **ARRÊTE**

#### Article 1er: Composition du bureau présidentiel de la CES section 23-24:

Présidente: Marie FERRU (PR)

Vice-présidente : Camille HOCHEDEZ (MCF)

### Article 2 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines et arts ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au Recueil des actes administratifs de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 11 avril 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL